



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2025

### DELIBERATION 2025.24 APPEL A PROJET FONDS NATURE 2025 (FONDATION DU PATRIMOINE ET REGION NOUVELLE-AQUITAINE) – TRAVAUX RESTAURATION DES ESPACES NATUREL DU SITE PORTES

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	10 AVRIL 2025
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Virginie VIDORETTA - Conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M Philippe GIRARD
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M Serge FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme Karyn LARGOUET
BEAUCHENE Natacha CM		X		M Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M Gilles BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



## Délibération 2025-24

### APPEL A PROJET FONDS NATURE 2025 – FONDATION DU PATRIMOINE ET REGION NOUVELLE AQUITAINE : TRAVAUX DE RESTAURATION DES ESPACES NATURELS DU SITE DE PORTES

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démarche liée au plan paysage de la commune qui a été présentée en 2023 et qui prévoit dans son action 3.2.2 de favoriser l'identité des hameaux et lotissements en réalisant des projets de renaturation et des jardins de pluie et dans son action 2.3.2 de mettre en place une politique de l'arbre en ville,

Vu l'appel à projets proposé dans le cadre du fonds nature 2025 en lien avec la fondation du Patrimoine et la Région Nouvelle Aquitaine, concernant les travaux de restauration ou de sauvegarde d'espaces naturels aménagés ou non (hot spot de biodiversité, zones humides, forêts, prairies, milieux littoraux, habitats d'espèces menacées, ...), ayant un impact positif sur la biodiversité, permettant le financement jusqu'à 80 % du montant hors taxes du projet pour les projets déposés,

Considérant le haut niveau d'enjeux environnementaux sur le territoire communal, et notamment la complémentarité entre le Plan Paysage et la renaturation des sols et espaces urbains en participant à la création, la restauration, la gestion écologique de parcs et jardins et la végétalisation des espaces publics.

Vu l'étude d'opportunité et financière établie, chiffrant ces travaux à 115 192€ hors taxes,

Vu le plan de financement suivant:

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Fonds vert	25 %	28 798 €
Fonds Nature	55 %	63 355€
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>80%</b>	<b>92 153€</b>
Autofinancement	20 %	23 039 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>115 192 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 3 avril 2025,

Il est proposé au conseil :

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature pour le fonds nature visant à financer des travaux de restauration ou de sauvegarde d'espaces naturels aménagés ou non (hot spot de biodiversité,

zones humides, forêts, prairies, milieux littoraux, habitats d'espèces menacées, ...), ayant un impact positif sur la biodiversité et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline GLIZE, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature pour le fonds nature visant à financer des travaux de restauration ou de sauvegarde d'espaces naturels aménagés ou non (hot spot de biodiversité, zones humides, forêts, prairies, milieux littoraux, habitats d'espèces menacées, ...), ayant un impact positif sur la biodiversité et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Publiée le

Fait à Izon, le 10 Avril 2025

Le Secrétaire de séance

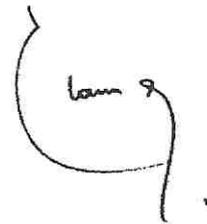
Le Maire,



Virginie VIDORRETA



Laurent de LAUNAY.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.